

Dans le cadre de la décentralisation des examens de grades nationaux, le CNKDR souhaite donner la possibilité aux CRKDR d'organiser un examen de grade 4^e et 5^e Dan. Les examens de grades 1^{er} au 3^e Dan restant sous la responsabilité des CRKDR, les examens des grades 4^e et 5^e Dan resteront quant à eux, sous l'entière responsabilité du CNKDR et devront suivre les règles établies dans le "REGLEMENT DES GRADES CNKDR".

1 – LA DEMANDE D'ORGANISATION

La CRKDR souhaitant organiser un examen 4^e et 5^e Dan devra en faire la demande écrite au CNKDR avant la fin du mois de Mai précédant la saison à venir. Le Comité Directeur donnera son accord avant la fin de saison en cours.

2 – LE CONTEXTE DE L'EXAMEN

L'examen devra se tenir lors d'un événement régional suffisamment important pour pouvoir pallier les frais inhérents à son organisation.

Pour les jurés convoqués par la sous-commission des grades CSDGE, le déplacement, la nuit et le repas en lien avec l'examen 4^e et 5^e Dan seront à la charge du CNKDR, au tarif de prise en charge CNKDR/FFJDA. Les autres frais restant à la charge de l'organisateur de l'événement.

3 – LE JURY

La CRKDR organisatrice devra fournir au CNKDR une liste de jurés régionaux au moins un mois avant la date de l'examen pour permettre à la commission des grades d'établir le jury définitif, celle-ci se réservant le droit de sélectionner tout ou partie des jurés proposés.

Le jury de l'examen 4^e et 5^e dan devra être distinct de celui des 1^{er}, 2^e et 3^e dan.

Le jour de l'examen, la partie administrative (vérifications, paiements, récupérations des passeports) sera effectuée par un représentant du Département des Grades du CNKDR ou à défaut par le secrétaire de CORG de la CRKDR.

4 – INSCRIPTION À L'EXAMEN

Les inscriptions et le paiement à l'examen se feront via le site du CNKDR.

Les paiements par virement ou par chèque devront parvenir au secrétariat du CNKDR au moins 48h avant le jour de l'examen.

Les enregistrements seront à payer UNIQUEMENT PAR CHÈQUE à l'ordre du CNKDR le jour même. La validation des passeports se fera à posteriori par le CNKDR après les vérifications administratives.

5 – CONTRÔLE ET ADMINISTRATION

L'examen aura lieu sous le contrôle du Président du jury dans le respect du "REGLEMENT DES GRADES CNKDR" et avec la participation de la CORG.

La partie administrative sera gérée par un représentant des grades CNKDR ou à défaut par la CORG de la CRKDR organisatrice.

6 – FINANCEMENT

Dans le cadre de l'organisation de l'examen de grade, il vous appartient de régler l'ensemble des frais du jury. Le CNKDR vous versera un forfait d'un montant de 800,00€. Aucun autre défraiement ne sera pris en charge.